



SwissLife

Swiss Life
FlexSave Junior Plan

Préparez l'avenir de votre enfant

Garantissez un
avenir exempt de
soucis financiers
à votre enfant

Quoi de plus beau que d'accompagner un enfant vers l'avenir?

Le premier sourire, les premiers pas, la première rentrée: ces moments sont inoubliables! En accompagnant votre enfant, votre petit-enfant ou votre filleul(e) vers l'avenir, vous remplissez une mission magnifique mais aussi lourde en responsabilités.

Posez les bases de l'avenir pour votre enfant. Constituez un capital par étapes, pour un séjour linguistique ou un scooter, par exemple. Le versement minimum à l'échéance est garanti. Le vœu est ainsi exaucé, quoi qu'il arrive.

Durant les bonnes années, vous engrangez des bénéfices par la participation à l'Index-Basket, c'est-à-dire à un panier de placements composé d'indices de renom. Chaque année, les bénéfices issus de la participation indicielle sont crédités au contrat dans leur totalité, ou pour moitié en cas d'activation de l'option «Réinvestissement de gains de participation». Ils sont ensuite garantis.

Une performance négative de l'indice n'a aucune influence sur les prestations garanties. Les bénéfices engrangés sont versés à l'échéance du contrat, avec le montant garanti.

Vos avantages en bref

- Versement minimum garanti à l'échéance
- Participation à l'évolution positive de l'Index-Basket
- Augmentation du versement garanti à l'échéance grâce à la couverture annuelle des gains réalisés
- Augmentation des opportunités de rendement grâce à l'option «Réinvestissement des gains de participation»
- Interruption du paiement des primes possible
- Couverture du risque complète pour votre enfant
- Un rabais vous est accordé si vous assurez la prévoyance de deux enfants ou plus

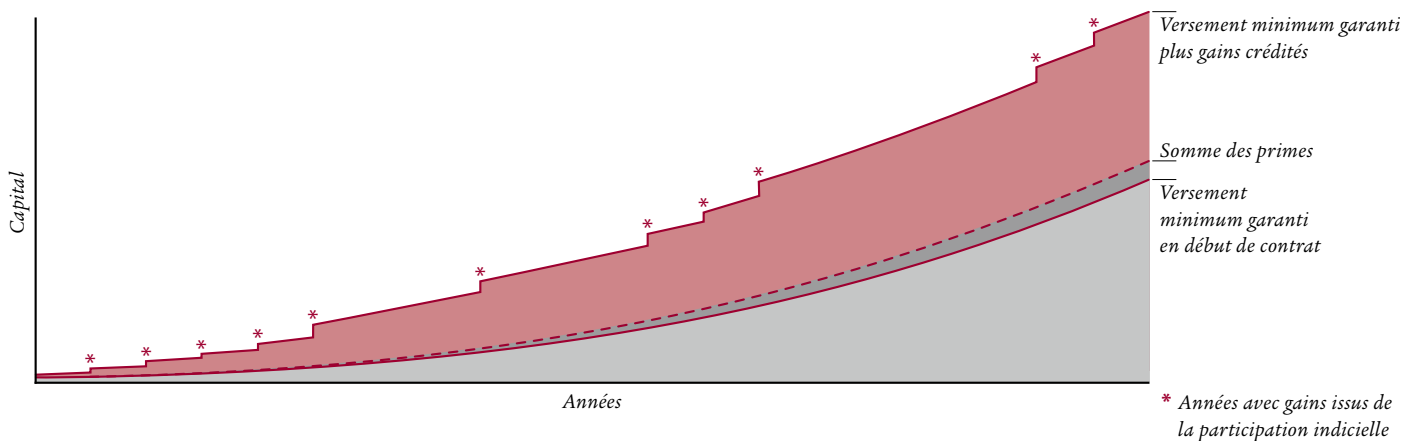


En bref: faits et chiffres

Nos prestations

<i>Prestations pour l'enfant</i>	En cas de vie	Versement garanti à l'échéance. Le versement garanti en début de contrat peut augmenter annuellement de par les gains réalisés sur la participation et les excédents.
	En cas de décès	Le capital convenu est versé.
	En cas d'incapacité de gain	Dans la mesure où ce risque est couvert, une rente en cas d'incapacité de gain est versée par Swiss Life dès que l'enfant a atteint l'âge de 16 ans et jusqu'à son âge AVS.
<i>Prestations supplémentaires pour le payeur de primes</i>	En cas de décès	Swiss Life prend en charge le versement des primes.
	En cas d'incapacité de gain	Swiss Life se charge de verser les primes futures dans la mesure où le risque d'incapacité de gain est coassuré.

Exemple de représentation graphique pour Swiss Life FlexSave Junior Plan



Tous les gains crédités augmentent le versement minimum garanti en début de contrat.
Les années au cours desquelles l'évolution indicielle est négative n'influent pas sur la garantie actuelle.

L'offre

Type d'assurance	Swiss Life FlexSave Junior Plan est une assurance vie classique avec participation indicielle dans la prévoyance libre (3b).
Vos primes	Payables annuellement, semestriellement, trimestriellement ou mensuellement.
Age d'entrée enfant	De la naissance à l'âge de 15 ans.

Vos possibilités

Interruption du paiement des primes	Une interruption du paiement des primes est possible à partir de la 5e année d'assurance au plus tôt.
Plus de sécurité	Vous pouvez renoncer à la participation à l'indice en choisissant l'option «Pas de participation à l'indice».
Augmentation des opportunités de rendement:	Vous pouvez augmenter vos chances de rendement en choisissant l'option «Réinvestissement des gains de participation»
Testament	Vous pouvez déterminer la personne qui bénéficiera de votre assurance en tant que preneur d'assurance à votre décès.

Vos avantages

Autres avantages	<ul style="list-style-type: none"> • Les couvertures d'assurance pour incapacité de gain peuvent être facilement renouvelées à l'échéance du contrat. • Privilège successoral et en cas de faillite. • Vos prétentions sont en tout temps pleinement garanties par la fortune liée de Swiss Life prescrite par la loi. Cette fortune liée est soumise aux contrôles stricts de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA).
------------------	---

Les risques

Niveau de garantie	Les prestations garanties dès le début du contrat sont inférieures à la somme des primes à payer. Les gains issus de la participation indicielle augmentent la garantie à l'échéance. Si, en raison d'une évolution négative de l'indice, le total des gains de participation sur la durée contractuelle est trop faible, il se peut que la prestation d'assurance à l'échéance soit inférieure à la somme des primes.
Gain de participation réinvestis	Les gains de participation réinvestis augmentent d'une part l'éventuel montant des gains de participation; inversement, l'investisseur risque de les perdre si l'évolution de l'indice est négative l'année suivante.



Informations supplémentaires et conseil individualisé

Vous êtes intéressé(e) par Swiss Life FlexSave Junior Plan? Vous avez des questions ou souhaitez obtenir des informations supplémentaires? Votre conseiller vous répondra volontiers. Vous pouvez également vous renseigner sur www.swisslife.ch/fr/juniorplan.

Vous êtes-vous déjà posé ces questions?

- Comment puis-je réaliser des économies fiscales?
- Quelle est la solution de prévoyance qui me convient le mieux?
- Puis-je me permettre de réaliser mon rêve immobilier?
- Puis-je optimiser mon assurance maladie?
- Quels seront mes revenus en cas d'incapacité de gain?
- Dois-je travailler jusqu'à l'âge ordinaire de la retraite ou puis-je profiter d'une retraite anticipée?
- Ai-je suffisamment préparé ma retraite?
- Qui héritera de ma fortune?

Nous vous aidons volontiers à trouver les réponses et les solutions qui vous conviennent. Contactez-nous!

L'avenir commence ici.

Swiss Life SA
General-Guisan-Quai 40
Case postale
8022 Zurich
www.swisslife.ch